

131.01

ED COMPARADA

342(9914)

45



MINISTÉRIO DA EDUCAÇÃO E SAÚDE

M131
P10

DISTRIBUIÇÃO

Situation de l'Education
Précolaire aux Philippines

MINISTÉRIO DA EDUCAÇÃO E SAÚDE

131.01

Situation de l'Education Préscolaire
aux PHILIPPINES

Renseignements fournis par :

Dr. Tito C L E M E N T E
Chef de la Division des Mesures et Recherches
Bureau des Ecoles Publiques
M A N I L L E

2 juin 1950

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

QUESTIONNAIRE I

Age de l'obligation scolaire : de 7 à 10 ans inclusivement

Comme prévu par la loi, les élèves qui s'inscrivent au cours I d'une école publique sont obligés de finir le cours IV.

Il n'y a pas d'instruction obligatoire dans les écoles privées.

<u>Nombre d'enfants vivants en 1945</u>	<u>recensement</u> <u>1939</u>	<u>:</u>	<u>estimation</u> <u>I.1949</u>
jusqu'à 1 an	533.561	:	649.873
1 an	486.535	:	592.964
2 ans	545.002	:	664.100
3 ans	528.093	:	643.267
4 ans	509.555	:	620.911
5 ans	508.594	:	619.894
6 ans	506.788	:	617.354
T O T A L	3.618.128	:	4.408.363

L'éducation préscolaire n'est pas organisée. Dans les écoles privées il y a des kindergartens, mais leur fonctionnement est facultatif.

T A B L E A U I A - P E T I T E

Nom des Institutions	Département responsable
Renseignements non fournis	

T A B L E A U I B - S E C O N D E

Nom des institutions	Département responsable
KINDERGARTENS	Entreprises privées religieuses ou laïques

E N F A N C E (de 0 à 18 mois ou 2 ans)

Contrôle de ces Institutions, Autorités qui l'assurent	Nombre de ces établissements		Nombre d'enfants inscrits au I.I.49	
	Publics	Privés	Publics	Privés
renseignements	non fournis			

E N F A N C E (18 mois ou 2 ans à 6 ou 7 ans)

Contrôle de ces Institutions, autorités qui l'assurent	Nombre de ces établissements		Nombre d'enfants inscrits au I.I.49	
	Publics	Privés	Publics	Privés
Département de l'Education		118		6.612

INDICATIONS sur le FONCTIONNEMENT
de CHAQUE CATEGORIE d'INSTITUTIONS

QUESTIONNAIRE II B : SECONDE ENFANCE
(18 mois ou 2 ans à 6 ou 7 ans)

I.- NATURE de l'INSTITUTION : KINDERGARTEN

a) Autorités responsables

1°- assurant le fonctionnement : Entreprises privées
religieuses ou
laïques

2°- assurant le contrôle : Département de l'Education

b) Nombre des institutions dans le pays : 118

c) Conditions d'admission

Age : 4 à 6 ans

Milieu social : les enfants qui fréquentent les kindergartens
viennent de familles au moins moyennes

Contribution financière : redevance mensuelle

d) Horaire

le matin, habituellement de 8 h. à 10 h.

Vacances - trois mois

e) Services rendus

Services sociaux - dans les kindergartens des grandes institutions
de Manille et des grandes villes, les enfants reçoivent, au milieu
de la matinée un lunch fourni par les parents. Il n'y en a pas dans
les petites écoles. Il n'y a d'inspection médicale que dans les
grandes écoles

f) Effectifs

Moyenne: 40 enfants

Maximum: 60

Minimum: 15

2.- PERSONNEL

Conditions de recrutement : professeurs retraités. Quelques jeunes professeurs nouvellement diplômées des écoles supérieures et des écoles normales, mais pas d'études spécialisées pour les kindergartens.

Conditions de travail : travail journalier deux à trois heures

Rétribution : aucun avantage autre que le salaire

3.- INSTALLATION MATERIELLE

Dans les grandes institutions, à Manille et d'autres grandes villes, salles de jeux, salles de repos, équipement sanitaire tout à fait satisfaisants.

Dans les petites écoles et en province, pas de facilités semblables.

=====